

Démarche	: Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues (VMDTR) par équivalence
Organisme	: Bureau des taxis, VTC et VMDTR

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Vous souhaitez effectuer une demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues (VMDTR) en faisant reconnaître votre expérience professionnelle de transporteur de personnes

Avertissement légal : Article 441-1 et 441-2 du code pénal

Toute fraude sera signalée au procureur de la République et fera l'objet de poursuites judiciaires. Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Lorsque le faux concerne un document délivré habituellement par une administration (comme une carte d'identité, un passeport, une carte Vitale, etc.), les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Les personnes qui fabriquent et utilisent de faux documents encourrent les mêmes sanctions.

Indiquez votre département de résidence actuelle

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 01 - Ain
- 02 - Aisne
- 03 - Allier
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Hautes-Alpes
- 06 - Alpes-Maritimes
- 07 - Ardèche
- 08 - Ardennes
- 09 - Ariège
-

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 14 - Calvados
- 15 - Cantal
- 16 - Charente
- 17 - Charente-Maritime
- 18 - Cher
- 19 - Corrèze
- 21 - Côte-d'Or
- 22 - Côtes-d'Armor
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 25 - Doubs
- 26 - Drôme
- 27 - Eure
- 28 - Eure-et-Loir
- 29 - Finistère
- 2A - Corse-du-Sud
- 2B - Haute-Corse
- 30 - Gard
- 31 - Haute-Garonne
- 32 - Gers
- 33 - Gironde
- 34 - Hérault
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 36 - Indre
- 37 - Indre-et-Loire
- 38 - Isère
- 39 - Jura
- 40 - Landes
- 41 - Loir-et-Cher
- 42 - Loire
-

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

- 44 - Loire-Atlantique
- 45 - Loiret
- 46 - Lot
- 47 - Lot-et-Garonne
- 48 - Lozère
- 49 - Maine-et-Loire
- 50 - Manche
- 51 - Marne
- 52 - Haute-Marne
- 53 - Mayenne
- 54 - Meurthe-et-Moselle
- 55 - Meuse
- 56 - Morbihan
- 57 - Moselle
- 58 - Nièvre
- 59 - Nord
- 60 - Oise
- 61 - Orne
- 62 - Pas-de-Calais
- 63 - Puy-de-Dôme
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 65 - Hautes-Pyrénées
- 66 - Pyrénées-Orientales
- 67 - Bas-Rhin
- 68 - Haut-Rhin
- 69 - Rhône
- 70 - Haute-Saône
- 71 - Saône-et-Loire
- 72 - Sarthe
- 73 - Savoie
- 74 - Haute-Savoie
- 75 - Paris
- 76 - Seine-Maritime
-

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

- 78 - Yvelines
- 79 - Deux-Sèvres
- 80 - Somme
- 81 - Tarn
- 82 - Tarn-et-Garonne
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse
- 85 - Vendée
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne
- 88 - Vosges
- 89 - Yonne
- 90 - Territoire de Belfort
- 91 - Essonne
- 92 - Hauts-de-Seine
- 93 - Seine-Saint-Denis
- 94 - Val-de-Marne
- 95 - Val-d'Oise
- 971 - Guadeloupe
- 972 - Martinique
- 974 - La Réunion

Informations personnelles

Civilité

Mme

M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

Pays de naissance

Ville de naissance

Nom du père

Prénom du père

Nom de jeune fille de la mère

Prénom de la mère

Adresse de résidence

Coordonnées

Téléphone portable

Adresse mail

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1^o d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)
- 2^o de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Conformément à l'article L. 3120-2-2 du Code des transports, l'exercice de la profession de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues nécessite d'être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par l'autorité administrative.

Cette carte est délivrée par le préfet de votre lieu de domicile.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

Fait à

Le

Pour obtenir votre carte professionnelle, vous devez joindre les documents suivants au format .pdf ou .jpeg :

Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de RECTO de la pièce d'identité en cours de validité

- Carte nationale d'identité

- Passeport

- Titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle dans le département, sans mention restrictive à l'exercice de l'activité de conducteur de VMDTR

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du VERSO de la pièce d'identité en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du RECTO du permis de conduire en cours de validité

- Permis de conduire de catégorie A français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, obtenu depuis plus de 3 ans, en cours de validité et non affecté par le délai probatoire pour l'entrée initiale dans la profession

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du VERSO du permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du justificatif de domicile du conducteur dans le département de moins de 3 mois

- Quittance de loyer

- Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité

- Avis d'impôt sur les revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre la copie du RECTO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

- Carte nationale d'identité

- Passeport

- Titre de séjour à l'adresse de résidence actuelle dans le département

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre la copie du VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre la copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à 2 ou 3 roues

- Quittance de loyer
- Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité
- Avis d'impôt sur les revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de la photo d'identité

La photo d'identité doit être aux normes de l'ANTS : format 35 x 45mm, fond uni, de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue, visage découvert

Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG

Toute photo non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de la signature

La signature doit être faite avec un stylo NOIR, sur un fond blanc

Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG

Toute image non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du certificat médical (CERFA 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention de Transport public à moto cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd"

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

Téléversez toute pièce permettant de justifier d'une expérience professionnelle de conducteur professionnel de transport de personnes d'une durée équivalente à un an à temps plein, au cours des 10 dernières années, soit un total minimal de 1607 heures annuel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document permettant de justifier l'expérience professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document permettant de justifier l'expérience professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document permettant de justifier l'expérience professionnelle